

Gouvernement du Québec

Décret 1782-2024, 11 décembre 2024

CONCERNANT la nomination de membres du conseil d'administration de l'Office des personnes handicapées du Québec

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 6 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (chapitre E-20.1) prévoit que le conseil d'administration de l'Office des personnes handicapées du Québec est composé de seize membres ayant le droit de vote, dont un directeur général, tous nommés par le gouvernement;

ATTENDU QUE le deuxième alinéa de l'article 6 de cette loi prévoit notamment que les membres du conseil d'administration de l'Office, autre que le directeur général, sont désignés de la façon suivante :

a) onze personnes, après consultation des associations de personnes handicapées les plus représentatives des diverses régions du Québec et des divers types de déficiences, dont neuf sont, lors de leur nomination, des personnes handicapées ou des parents ou conjoints de personnes handicapées;

b) un membre, après consultation des organismes les plus représentatifs des employeurs;

c) un membre, après consultation des organismes les plus représentatifs des associations de salariés;

d) un membre, après consultation des ordres professionnels directement impliqués dans les services aux personnes handicapées;

ATTENDU QUE l'article 8 de cette loi prévoit notamment que les membres visés dans l'article 6 de cette loi, autres que le directeur général, sont nommés pour trois ans;

ATTENDU QUE l'article 9 de cette loi prévoit que chaque membre du conseil d'administration de l'Office demeure en fonction nonobstant l'expiration de son mandat jusqu'à ce qu'il ait été remplacé ou nommé de nouveau;

ATTENDU QUE l'article 10 de cette loi prévoit que toute vacance survenant au cours de la durée du mandat d'un membre du conseil d'administration autre que le directeur général est comblée pour la durée non écoulée du mandat de ce membre en suivant le mode de désignation prescrit à l'article 6 de cette loi;

ATTENDU QUE l'article 11 de cette loi prévoit notamment que le gouvernement fixe les indemnités et allocations auxquelles les membres ont droit;

ATTENDU QUE monsieur Khelil Hamitouche a été nommé membre du conseil d'administration de l'Office des personnes handicapées du Québec par le décret numéro 507-2015 du 10 juin 2015, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QUE mesdames Valérie Banville, Frances Champigny et Sylvie Godbout ainsi que monsieur Louis Bourassa ont été nommés de nouveau membres du conseil d'administration de l'Office des personnes handicapées du Québec par le décret numéro 227-2021 du 10 mars 2021, que leur mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QUE monsieur Raymond Gouin a été nommé de nouveau membre du conseil d'administration de l'Office des personnes handicapées du Québec par le décret numéro 227-2021 du 10 mars 2021, qu'il a démissionné de ses fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QUE mesdames Joëlle Duchesne et Myriam Zaidi ainsi que monsieur Aurèle Desjardins ont été nommés membres du conseil d'administration de l'Office des personnes handicapées du Québec par le décret numéro 227-2021 du 10 mars 2021, que leur mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QUE madame Ludia Zama a été nommée membre du conseil d'administration de l'Office des personnes handicapées du Québec par le décret numéro 227-2021 du 10 mars 2021, qu'elle a démissionné de ses fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QUE madame Caroline Fortier a été nommée membre du conseil d'administration de l'Office des personnes handicapées du Québec par le décret numéro 1612-2023 du 1^{er} novembre 2023, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QUE monsieur Maxime Dumais a été nommé membre du conseil d'administration de l'Office des personnes handicapées du Québec par le décret numéro 1612-2023 du 1^{er} novembre 2023, qu'il a démissionné de ses fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QUE les consultations requises par la loi ont été effectuées;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre responsable des Services sociaux :

QUE les personnes suivantes soient nommées de nouveau membres du conseil d'administration de l'Office des personnes handicapées du Québec, après consultation des associations de personnes handicapées les plus représentatives des diverses régions du Québec et des divers types de déficience, pour un mandat de trois ans à compter des présentes :

—madame Valérie Banville, responsable des communications, Plastiques GyF Itée;

—monsieur Louis Bourassa, directeur du programme pour enfants amputés «Les Vainqueurs», Les Amputés de guerre – Québec;

—madame Frances Champigny, responsable de l'administration et de l'accessibilité universelle, Association des personnes handicapées physiques de Brome-Missisquoi;

—monsieur Aurèle Desjardins, directeur de scrutin, circonscription d'Argenteuil–La Petite-Nation, Directeur général des élections du Canada;

—madame Joëlle Duchesne, directrice générale, Artère;

—madame Caroline Fortier, adjointe administrative, Parentaïme Maison de la famille des Etchemins;

—madame Sylvie Godbout, membre, Handi-capable;

QUE madame Myriam Zaidi, directrice, service de l'éducation, Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec (FTQ), soit nommée de nouveau membre du conseil d'administration de l'Office des personnes handicapées du Québec, après consultation des organismes les plus représentatifs des associations de salariés, pour un mandat de trois ans à compter des présentes;

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du conseil d'administration de l'Office des personnes handicapées du Québec, après consultation des associations de personnes handicapées les plus représentatives des diverses régions du Québec et des divers types de déficience, pour un mandat de trois ans à compter des présentes :

—madame Karine Descôteaux, directrice générale, Association éducative et récréative des aveugles, en remplacement de monsieur Khelil Hamitouche;

—madame Marie-Claude Leblanc, directrice générale, Autisme sans limites, en remplacement de madame Ludia Zama;

QUE monsieur Daniel H. Lanteigne, vice-président, talent, stratégie et impact, BNP Performance philanthropique inc., soit nommé membre du conseil d'administration de l'Office des personnes handicapées du Québec, après consultation des organismes les plus représentatifs des employeurs, pour un mandat de trois ans à compter des présentes, en remplacement de monsieur Raymond Gouin;

QUE madame Marie-Claude Laquerre, Ombudsman, Université de Sherbrooke, soit nommée membre du conseil d'administration de l'Office des personnes handicapées du Québec, après consultation des ordres professionnels directement impliqués dans les services aux personnes handicapées, pour la durée non écoulée du mandat de monsieur Maxime Dumais qu'elle remplace et venant à échéance le 31 octobre 2026;

QUE le décret numéro 962-2013 du 18 septembre 2013 concernant les allocations et indemnités des membres du conseil d'administration de l'Office des personnes handicapées du Québec et les modifications qui pourront y être apportées, s'appliquent aux personnes nommées en vertu du présent décret.

La secrétaire générale associée et greffière adjointe du Secrétariat du Conseil exécutif,

JOSÉE DE BELLEFEUILLE

84697